

### III - FINANCES - BUDGET

#### III.2 - BUDGET PRINCIPAL 2023 - ACTIONS ET MOYENS

##### Animation NATURA 2000 en Nouvelle-Aquitaine

Mise en œuvre du DOCOB Natura 2000 : 4<sup>ème</sup> cycle d'animation de 3 ans  
1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année : du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025

#### DELIBERATION N° 22-10-386

Le vendredi 21 octobre 2022 à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne, convoqué par courrier le 10 octobre 2022, s'est réuni à l'Hémicycle du Conseil départemental de Lot-et-Garonne à Agen (47).

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE  
Est nommé comme secrétaire de séance M. Patrice GARRIGUES

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE	VOTE		
					Pour	Contre	Abstention
<b>REGION OCCITANIE (4X11)</b>							
Jean-Louis CAZAUBON	NON	OUI	Philippe GARRIGUES		11		
Patrice GARRIGUES	OUI				11		
Yann HÉLARY	NON	NON		OUI			
Mélanie TISNE-VERSAILLES	NON	OUI	Delphine EYCHENNE	OUI			
<b>REGION NOUVELLE-AQUITAINE (4X9)</b>							
Marie-Laure CUVELIER	NON	OUI	Henri SABAROT		9		
Delphine EYCHENNE	NON	NON		OUI			
Annick COUSIN	NON	NON		OUI			
Henri SABAROT	OUI				9		
<b>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (2x13)</b>							
Jean-Michel FABRE	OUI				13		
Thierry SUAUD	NON	OUI	Jean-Michel FABRE		13		
<b>DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE (2X10)</b>							
Alain BELLOC	OUI				10		
Emmanuel CROS	NON	OUI	Alain BELLOC		10		
<b>DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE (2x9)</b>							
Philippe BOUSQUIER	NON	NON		OUI			
Paul VO VAN	OUI				9		
<b>DEPARTEMENT DE GIRONDE (2X8)</b>							
Martine COUTURIER	OUI				8		
Hervé GILLÉ	NON	OUI	Martine COUTURIER		8		
<b>Totaux</b>					111	0	0

Membres en exercice	16	Suffrages exprimés	111
Membres présents	6	Vote pour	111
Membres représentés	5	Vote contre	0
Membres absents excusés	5	Majorité absolue	56
Nombre de votants	11		
Appréciation du quorum	9		

DELIBERATION N° 22-10-386  
-----

VU la délibération n° D09-03/04-04 du Comité Syndical en date du 24 mars 2009 approuvant l'engagement du SMEAG dans l'animation de la mise en œuvre des documents d'objectifs (DOCOB) Garonne amont et Garonne aval ;

VU la délibération n° D10-02/02-06 du Comité Syndical en date du 23 février 2010, approuvant la candidature du SMEAG pour porter la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du document d'objectif du site Natura 2000 la Garonne en Aquitaine ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable du Comité de Pilotage réuni le 25 juin 2019 pour l'animation, par le SMEAG, du document d'objectif du site Natura 2000 la Garonne en Nouvelle-Aquitaine ;

VU la délibération du Comité Syndical n° D19-07-166 en date du 5 juillet 2019, approuvant la candidature du SMEAG pour l'animation du document d'objectif du site Natura 2000 la Garonne en Nouvelle-Aquitaine pour le troisième cycle d'animation (2020-2022) ;

**CONSIDERANT** la fin du troisième cycle d'animation (2020-2022) le 31 décembre 2022 ;

**CONSIDERANT** la nécessité de poursuivre et finaliser le projet d'extension du périmètre du site Natura 2000 et de lancer une évaluation et une révision du DOCOB ;

**CONSIDERANT** la nécessité de poursuivre l'animation territoriale initiée depuis 2014 du site Natura 2000 de « Garonne en Nouvelle-Aquitaine » ;

*Considérant l'importance de continuer l'action pour la valorisation et la préservation de la Garonne en Aquitaine au travers de la mise en œuvre du document d'objectifs ;*

*Considérant les objectifs de contractualisation de contrats Natura 2000, de Chartes et de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques permettant de soutenir financièrement des actions locales portées par des collectivités, des agriculteurs ou autres privés ;*

*Considérant que la démarche Natura 2000, en plus d'être un levier financier, est un outil de sensibilisation et de communication ;*

VU le rapport du Président présentant l'action qui prévoit la poursuite de l'animation de la mise en œuvre du Document d'Objectifs débutée en 2014 ; les objectifs consistant à lancer la procédure d'élargissement du périmètre puis la révision du DOCOB, à poursuivre le développement de la communication et à la sensibilisation, à faire émerger, au travers notamment de l'accompagnement des collectivités, la signature de contrats Natura 2000 et de Chartes, et poursuivre l'animation agricole ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :**

**APPROUVE** la candidature du SMEAG pour le 4<sup>ème</sup> cycle d'animation triennal (2023-2025) du document d'objectifs du site Natura 2000 de la Garonne en Nouvelle-Aquitaine conformément à l'article R414-8-1 du code de l'environnement.

**DÉCIDE**, sous réserve de l'acceptation de la candidature du SMEAG lors de la prochaine réunion du Comité de Pilotage, de poursuivre l'animation Natura 2000 en Nouvelle-Aquitaine, en 2023, 2024 et 2025, pour la mise en œuvre du document d'objectifs qui engage les services du SMEAG à hauteur de 1,65 ETP annuellement, valorisés globalement, sur la durée, à 232.900,00 € auxquels s'ajoutent les frais de déplacements et de restauration à hauteur de 10.200,00 €.

**DECIDE** d'engager des prestations nécessaires à l'animation à hauteur de 29.500,00 € TTC.

DELIBERATION N° 22-10-386

APPROUVE le plan de financement ci-dessous :

Plan de financement des années 2023, 2024 et 2025 :

Natura Nouvelle Aquitaine 2023

	Taux d'aide		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	Taux de financement réel
	Objet		Objet		Objet			
Financiers	Animation	Prestations	Animation	Prestations	Animation	Prestations		
Europe-Feader	53,00%	53,00%	76 100,00	13 900,00	40 333,00	7 367,00	47 700,01	53,00%
Etat	0,00%	0,00%	76 100,00		0,00	0,00	0,00	0,00%
AEAG	27,00%	27,00%	76 100,00	13 900,00	20 547,00	3 753,00	24 300,00	27,00%
<b>Financement extérieur</b>							<b>72 000,01</b>	<b>80,00%</b>
<b>Autofinancement</b>							<b>17 999,99</b>	<b>20,00%</b>
					<b>Coût total</b>		<b>90 000,00</b>	<b>100,00%</b>

Natura Nouvelle Aquitaine 2024

	Taux d'aide		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	Taux de financement réel
	Objet		Objet		Objet			
Financiers	Animation	Prestations	Animation	Prestations	Animation	Prestations		
Europe-Feader	53,00%	53,00%	77 620,00	12 900,00	41 138,60	6 837,00	47 975,61	53,00%
Etat			77 620,00	12 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
AEAG	27,00%	27,00%	77 620,00	12 900,00	20 957,40	3 483,00	24 440,40	27,00%
<b>Financement extérieur</b>							<b>72 416,01</b>	<b>80,00%</b>
<b>Autofinancement</b>							<b>18 103,99</b>	<b>20,00%</b>
					<b>Coût total</b>		<b>90 520,00</b>	<b>100,00%</b>

Natura 2000 Nouvelle Aquitaine 2025

	Taux d'aide		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	Taux de financement réel
	Objet		Objet		Objet			
Financiers	Animation	Prestations	Animation	Prestations	Animation	Prestations		
Europe-Feader	53,00%	53,00%	79 180,00	12 900,00	41 965,40	6 837,00	48 802,41	53,00%
Etat	0,00%	0,00%	79 180,00		0,00	0,00	0,00	0,00%
AEAG	27,00%	27,00%	79 180,00	12 900,00	21 378,60	3 483,00	24 861,60	27,00%
<b>Financement extérieur</b>							<b>73 664,01</b>	<b>80,00%</b>
<b>Autofinancement</b>							<b>18 415,99</b>	<b>20,00%</b>
					<b>Coût total</b>		<b>92 080,00</b>	<b>100,00%</b>

SOLLICITE, pour le 4<sup>ème</sup> cycle d'animation Natura 2000 en Nouvelle-Aquitaine (2023, 2024 et 2025), sous réserve de l'acceptation de la candidature du SMEAG lors de la prochaine réunion du Comité de Pilotage, les aides financières de l'Europe, au titre des fonds européens FEADER, à hauteur de 53,0%, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à hauteur de 27,0%, portant le financement global de l'animation Natura 2000 en Nouvelle-Aquitaine à 80,0%.

ACTE que l'autorité de gestion des fonds européens pour cette opération, pour ce 4<sup>ème</sup> cycle d'animation, est la Région Nouvelle-Aquitaine, qui se substitue à l'Etat.

DELIBERATION N° 22-10-386

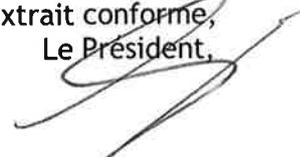
**MANDATE** son président pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette animation, et notamment les demandes de subventions.

**MANDATE** son président pour formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération.



Le Secrétaire,

Fait à Agen, le 21 octobre 2022  
Pour extrait conforme,  
Le Président,



Jean-Michel FABRE